

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N°2025/009

Objet : Fermeture temporaire du terrain de sport en herbe au stade Bernard Gambier

Le Maire de la commune de Méry-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2221-12 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Considérant que les conditions météorologiques depuis le 25 janvier 2025 ont rendu le terrain en herbe du stade Bernard Gambier impraticable,

Considérant les préconisations des professionnels quant à la nécessité de ne pas utiliser le terrain afin que la pelouse se régénère,

ARRETE

Article 1 : La fermeture du terrain de sport en herbe du stade Bernard Gambier à compter du lundi 3 février 2025, 00h au dimanche 2 mars 2025, 23h59.

Article 2 : L'accès à la piste d'athlétisme du stade Bernard Gambier reste autorisé.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée :

- Madame la directrice des services techniques
- Madame la Directrice du pôle jeunesse, sport, culture et vie associative
- Monsieur le Président du Football Club Méry Mériel
- Monsieur le Président du Rugby Club Méry sur Oise

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise, le 31 janvier 2025

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise